



VILLE DE

**Sainte-Marie
aux-Mines**

Accusé de réception en préfecture
068-216802983-20260415-17_2026-DE
Date de télétransmission : 21/04/2026
Date de réception préfecture : 21/04/2026

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE-MARIE-AUX-MINES

Extrait du Registre des Délibérations

Nombre de membres élus au Conseil : 27 dont 27 sont encore en fonction. Séance du 15 Avril 2026. Etaient présents à la séance sous la présidence de Mme Noëllie HESTIN, Maire : 25 membres, absents excusés ayant donné procuration : 2 membres, absent excusé : 0 membre, absent : 0 membre

Point N°17

ELECTION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Mme la Maire expose :

Conformément à l'article R. 123-7 du code de l'action sociale et des familles, le conseil d'administration du CCAS, comprend, en nombre égal, au maximum huit membres élus en son sein par le conseil municipal et huit membres maximum nommés par la Maire.

Le nombre de membres du conseil d'administration est fixé par délibération du conseil municipal.

Concernant les modalités de l'élection, l'article R. 123-8 du code de l'action sociale et des familles dispose que « les membres élus en son sein par le conseil municipal le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Le scrutin est secret. Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste de candidats même incomplète. Dans cette hypothèse, si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui reviennent à celle-ci, le ou les sièges non pourvus le sont par les autres listes. Les sièges sont attribués aux candidats d'après l'ordre de présentation sur chaque liste. Si plusieurs listes ont le même reste pour l'attribution du ou des sièges restant à pourvoir, ceux-ci reviennent à la ou aux listes qui ont obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats. »

Ceci étant exposé,

Vu le Code de l'action sociale et des familles,

Vu la délibération en date du 15 avril 2026 fixant à 6 le nombre de conseillers appelés à siéger au CCAS,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré,



VILLE DE

Sainte-Marie aux-Mines

Accusé de réception en préfecture
068-216802983-20260415-17_2026-DE
Date de télétransmission : 21/04/2026
Date de réception préfecture : 21/04/2026

DECIDE :

- de procéder au vote des membres élus conformément aux dispositions prévues par l'article R. 123-8 du code de l'action sociale et des familles précité,
- de dire que le vote intervenu en séance du conseil municipal s'est déroulé comme suit :
 - ✓ Madame la Maire a fait appel à candidatures,
 - ✓ 2 listes ont été déposées :
 - Liste 1 :
 - Nathalie ROUSSEL
 - Daniel GERBER
 - Hélène SCHAEZEL
 - Marilène VELCIN
 - Hanane ZIZINE
 - Marianne MARAFIOTI
 - Liste 2 :
 - Antonella PERRIN UHLEN
 - Luigi PENIN
 - Patrice BENOÎT
 - Lucie FROEHLICHER
 - Lubisa IDOUX
 - ✓ Le conseil municipal a été invité à procéder à bulletin secret à l'élection des six membres du conseil municipal appelés à siéger au sein du conseil d'administration du CCAS,
 - ✓ M. Han GROOTEN-FELD et M. Marc ENSMINGER, désignés assesseurs, ont recensé 27 bulletins dans l'urne,
 - ✓ Résultats du scrutin :
 - Nombre de votants : 27
 - Nombre de suffrages exprimés : 27
 - Nombre de sièges à pourvoir : 6
 - Nombre de suffrages obtenus liste 1 : 22
 - Nombre de suffrages obtenus liste 2 : 5
 - Nombre de bulletins blancs : 0
- de dire que les six membres suivants ont été élus pour siéger au sein du conseil d'administration du CCAS :



VILLE DE

Sainte-Marie aux-Mines

Accusé de réception en préfecture
068-216802983-20260415-17_2026-DE
Date de télétransmission : 21/04/2026
Date de réception préfecture : 21/04/2026

- Nathalie ROUSSEL
- Daniel GERBER
- Hélène SCHAETZEL
- Marilène VELCIN
- Hanane ZIZINE
- Antonella PERRIN UHLEN

La Secrétaire de séance,

Nathalie ROUSSEL

La Maire



Noëllie HESTIN

Accusé de réception en préfecture
068-216802983-20260415-17_2026-DE
Date de télétransmission : 21/04/2026
Date de réception préfecture : 21/04/2026

